

Vous êtes ici : [Accueil IMT](#) > [Rechercher une formation](#)



BP Charpente

Particulièrement dynamique dans notre région, le secteur des métiers du bâtiment représente le premier employeur de France. Partagé entre l'atelier, lieu de fabrication, et le chantier extérieur, le **charpentier** passe de la réalisation d'ouvrages de charpente traditionnelle au levage et à la pose de la structure bois.

Il doit faire preuve de rigueur, finesse, précision, et d'un bon niveau relationnel, d'autant plus qu'il aura souvent l'occasion de travailler en équipe. Amis de la géométrie et doués d'une bonne vision dans l'espace, ce métier est pour vous !

Après le BP, les carrières sont multiples : compagnon professionnel, chef d'équipe, chef de chantier, entrepreneur...

En partenariat avec le CCCA BTP.

Objectif

Le titulaire du brevet professionnel charpente doit maîtriser les techniques et les technologies en charpente permettant la réalisation de plans, d'épure et d'ouvrages complexes de charpente, en organisant et en gérant son chantier et une équipe.

Statut

- Contrat d'apprentissage pour les jeunes de - 26 ans.
- Période d'essai de 45 jours effectifs travaillés en entreprise (hors période d'essai et jours de repos)

Déplier tout le contenu Tout replier

Admission

- Pour faire acte de candidature, il faut être titulaire d'un CAP charpente.
- Les dossiers de candidatures sont à retirer dès janvier.
- Vous pouvez [candidater en ligne](#) ou [télécharger votre dossier de candidature \[PDF - 182 Ko\]](#) ou nous contacter par mail dès janvier: contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr ou par téléphone au 04.76.28.26.98 ou au 04.76.28.29.56

- Vous devrez nous retourner le dossier le plus rapidement possible afin qu'il soit étudié.
- Dates importantes :
 - signature du contrat dès la date officielle de délivrance des contrats dans les services apprentissage (dates : nous consulter) à fin novembre **en fonction des places disponibles**.
 - rentrée : septembre.
- La date limite pour le démarrage d'un contrat d'apprentissage en BP est le 30 septembre.

Organisation de l'alternance

VOUSL'organisation des études est adaptée au statut de l'apprenant. En apprentissage, l'organisation est la suivante :

- Formation de 800 heures sur 2 ans, au maximum.
- Enseignement : cours théoriques, travaux dirigés et animés par des enseignants et des professionnels
- Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation, et 2 semaine sur 3 en entreprise.
- Horaire/congés payés, selon dispositions législatives, réglementaires ou conventions de branche.

Matières enseignées

- Enseignement professionnel :
 - technologie,
 - travaux pratiques,
 - dessin lecture de plan,
 - informatique appliquée,
 - résistance des matériaux,
 - prévention, sécurité et environnement.
- Enseignement général :
 - français / monde contemporain,
 - bureautique,
 - mathématiques et sciences physiques,
 - anglais (facultatif).

Compétences visées

A la fin de la formation, l'apprenti est capable de :

- répondre à un dossier d'appel d'offre en faisant les choix techniques,
- réaliser des charpentes traditionnelles, triangulées, en lamellées collées et en lames pleines,
- réaliser des escaliers à la française, à l'anglaise, en lamellés collés et mixtes,
- réaliser des pans de bois, traditionnels et des maisons en ossature-bois,
- réaliser des étaitements, des ouvrages spéciaux et des ouvrages provisoires, traditionnelles ou triangulées ou en lamellées-collées,
- gérer et organiser un chantier.

Sous-domaine

Charpente, construction bois

Métier

Charpentier

Validation de la formation

- Examen de l'Education nationale en fin de 2e année de formation.

Contact

Email

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr

Candidater à cette formation



- [contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr](#)



- [facebook.com/scajeune](#)



- [twitter.com/scajeune](#)



- [plus.google.com/scajeune](#)



- [in.linkedin.com/scajeune](#)

